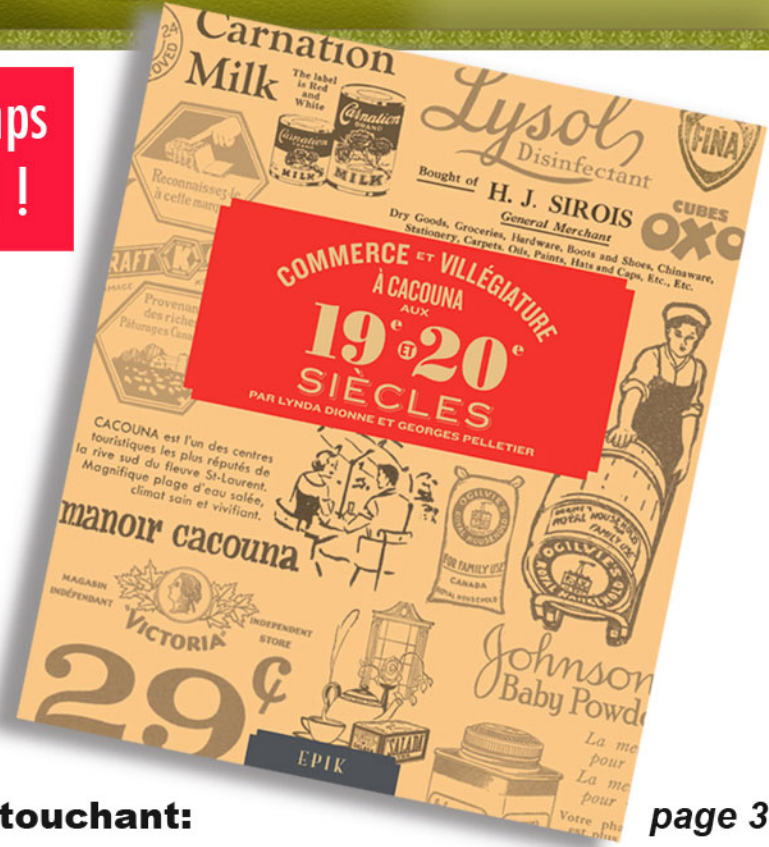




**Juste à temps pour Noël !**



**2 PUBLICATIONS touchant:**

page 3

*Notre histoire, nos familles, nos souvenirs...*

**CADEAUX PRÉCIEUX POUR GRANDS-PARENTS, PETITS-ENFANTS, AMIS OU... SOI-MÊME !!!**

**LANCEMENTS JEUDI 22 DÉCEMBRE 18h00 à 21h00 au 714 du Patrimoine**

**HOH OHO Du boulot en vue pour le Père Noël...!**



Cette délégation de l'École Vents-et-Marées lui a bien posté ses demandes le 6 décembre...

# 262

Vol. 37, No 6 - Décembre 2011

JOURNAL **Epik** Cacouna



KAGWANAK

ACTUALITÉS



Juste à temps pour Noël !

368 pages



168 pages

page 3

**2 PUBLICATIONS touchant:**

*Notre histoire, nos familles, nos souvenirs...*

**CADEAUX PRÉCIEUX POUR GRANDS-PARENTS, PETITS-ENFANTS, AMIS OU... SOI-MÊME !!!**

**LANCEMENTS JEUDI 22 DÉCEMBRE 18h00 à 21h00 au 714 du Patrimoine**

**HOH OHO**

Du boulot en vue pour le Père Noël...!



Cette délégation de l'École Vents-et-Marées lui a bien posté ses demandes le 6 décembre...

# sommaire

Vol. 37, no 6 - Décembre 2011

- 3 édito «histoire de nos gens»
- 4 des forêts et des hommes
- 5 loisirs
- 6 pub
- 7 organismes + l. magique
- 8 parc-école
- 9 chronique juridique
- 10 c. pop. + cuisine
- 11 pub + gafomo
- 12 fenêtre rurale
- 14 municipal
- 18 communiqués
- 19 babillard
- 20 invités aux p'tites vues

+ (distribution locale)  
notre cahier des services

Visitez  
[www.journalepik.com](http://www.journalepik.com)  
et EXPRIMEZ-VOUS!



## NOTRE COUVERTURE

\* À droite, le tout nouveau livre sur 2 siècles de commerce à Cacouna au temps de la villégiature, que les auteurs Lynda Dionne et Georges Pelletier vous offrent quelques jours avant Noël. À gauche, le RÉPERTOIRE des baptêmes, mariages et sépultures de 1813 à 1986, préparé par M. Yvon Lévesque, natif de Cacouna, et qui sera lancé le même jour.  
\*\* Les élèves de maternelle 5 ans, accompagnés de leur enseignante Isabelle Michaud, venant poster leurs messages au Père Noël. La neige était au rendez-vous ce jour-là...

# à la une

**À TEMPS POUR NOËL !**  
**Lancement de 2 Publications**  
**sur notre Histoire et nos Familles**  
p. 3

**LES P'TITES VUES DU JEUDI**  
**AUX APPARTEMENTS DES MARCHANDS**  
p. 20

**HOH OHO - CHER PÈRE NOËL**  
page couverture

**PARUTIONS À VENIR 2012**  
Première date: réception matériel  
2<sup>e</sup> date: distribution

- #263 - FÉVRIER = 9 et 16
- #264 - AVRIL = 5 et 12
- #265 - JUIN = 7 et 14
- #266 - SEPT = 6 et 13
- #267 - OCT = 18 et 25
- #268 - DÉC = 13 et 20



Le 18 novembre, les Appartements des Marchands se sont transformés en VAISSEAU-THÉÂTRE, pour visiter les époques charnières de Nelligan.

Culture,  
Communications et  
Condition féminine  
**Québec**

Le journal EPIK reçoit annuellement une aide au fonctionnement d'un peu plus de 6000\$, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine, dans le cadre du Programme de soutien aux médias communautaires.

## Journal EPIK de Cacouna

- **JOURNAL EPIK DE CACOUNA**, [www.journalepik.com](http://www.journalepik.com)  
C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0, Qc. « epik@videotron.ca »
- **TIRAGE**: 1000 exemplaires, 6 fois / an
- **DISTRIBUTION**:  
Cacouna (GRATUIT). Abonnement extérieur (12.\$ / an).
- **MEMBERSHIP**: 5.\$ / an
- **PUBLICITÉ**: CARTES D'AFFAIRES: 60.\$ / an.  
AU NUMÉRO: PAGE ARRIÈRE: 200.\$ ;  
PAGE INTÉRIEURE: 120.\$, 1/2: 60.\$, 1/4: 30.\$, 1/8: 15.\$.
- **Contactez Yvan Roy** (418.862.3061, laissez le message) ou déposez votre texte dans la boîte à lettres du 628 rue du Patrimoine.
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**:  
Yvan Roy, prés. coord.; Marielle Perron, v. prés.;  
Christine Belliveau sec.; Jacqueline Desjardins, dir.
- **DÉPOT LÉGAL**: Bibliothèque Nationale du Québec, et du Canada,  
**ISSN 0836-8848**. Envoi de publication canadienne - no 488216.
- **POLITIQUE D'INFORMATION**:

Le journal EPIK appartient à la population cacounoise et chacun/chacune peut y participer et s'y exprimer librement par des opinions, chroniques, compte rendus, nouvelles, etc.  
La rédaction se réserve le droit de corriger le français, pour une meilleure lecture ou compréhension, et de refuser ou de faire modifier tout article qui ne respecte pas les objectifs du journal.

**AMECQ**  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

**Tirage certifié**  
**AMECQ**

L'EPIK est  
membre de  
Communications  
Publi-Services Inc.  
(Placement pub.)

## Édito

Christian Daigle, 1985



d'  
Y  
V  
a  
n  
R  
O  
Y

## La p'tite histoire des gens de chez nous...

**RÉPERTOIRE** des baptêmes, mariages et sépultures de Cacouna, de 1813 à 1986, Yvon Lévesque  
**COMMERCE** et **VILLÉGIATURE** à CACOUNA aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, Lynda Dionne et Georges Pelletier

**JEUDI, le 22 DÉCEMBRE PROCHAIN, deux lancements le même jour. Deux livres qui lèveront le voile sur deux siècles de la petite histoire des gens de chez nous, à deux jours de Noël !!!**

*maison abritait un commerce : hôtel, pension, restaurant, épicerie, boucherie, cantine. Nous jetterons aussi un regard sur les cultivateurs, les vendeurs de légumes, les bouchers, les commerçants de poisson et les colporteurs qui sillonnaient le village dans le secteur des hôtels et des villas.*

Offrir ce livre en cadeau, c'est renouer avec nos parents, nos grands-parents, nos ancêtres et retrouver cet esprit d'initiative et cette étonnante capacité d'adaptation qu'ils ont su démontrer devant l'afflux saisonnier de visiteurs.

Coincidence ou synchronicité, ces deux impressionnants ouvrages qui révèlent de grands trésors de notre patrimoine immatériel voient le jour tout juste deux mois après l'adoption de la **Loi sur le patrimoine culturel**, le 19 octobre dernier, par le Parlement de Québec. Elle définit le patrimoine culturel comme *englobant non seulement les documents, immeubles, objets et sites patrimoniaux, mais également les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel et les personnages, lieux et événements historiques. Elle élargit également le champ d'action des municipalités locales en matière d'identification et de protection du patrimoine culturel.*

La mise de l'avant du PROJET-PILOTE «Les Appartements des Marchands», initié par l'EPIK en vue d'un **lieu permanent de découverte, de mise en valeur et de diffusion de notre patrimoine**, va précisément dans ce sens. La couverture arrière de ce numéro l'illustre clairement. 2012 sera une année charnière pour démontrer ou non notre volonté d'aller de l'avant avec l'immense potentiel qui est le nôtre en matière de patrimoine culturel et naturel. Saurons-nous l'intégrer à notre vision de développement?

**Que Noël apporte Paix et Lumière dans chacun de vos foyers et que 2012 vous énerme comme une bonne bouffée d'air salin!**

L'auteur a dû faire un travail de moine pour réaliser ce **RÉPERTOIRE des baptêmes, mariages et sépultures de la Paroisse Saint-Georges-de-Cacouna, de 1813 à 1986.**

On y reconnaît la détermination de ce «p'tit gars de Cacouna»: **Yvon Lévesque**, né à Cacouna le 6 juin 1926, est le fils de Léon Lévesque et de Rébecca Gagnon. En 1929, un accident de ferme le prive d'une jambe. Ses études primaires terminées à l'école du rang à Cacouna, il entreprend des études secondaires à Québec. En 1946, il s'inscrit à la faculté d'Agriculture de l'Université Laval qui lui décerne un bac en agronomie en 1950. Maintenant retraité mais bien actif après une longue et impressionnante carrière, il vient nous présenter le fruit de plusieurs années de recherches passionnées. L'ouvrage qu'il nous présente sera une référence incontournable et une mine de renseignements pour tout Cacounois ayant quelque parenté dans le milieu, et d'un intérêt inestimable tant pour les amateurs que pour les fervents de généalogie.

Quant au livre de Lynda et Georges, c'est toute une aventure qu'ils nous proposent avec **COMMERCE et VILLÉGIATURE à CACOUNA aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.**

*Entre le premier hameau avec la mise en place du chemin du Roi et l'évolution des premiers commerces, et le Cacouna d'après-guerre avec ses petites manufactures et ses ateliers de confection, nous visiterons 25 des magasins et épiceries qui y ont fleuri de 1900 à 1970. Nous serons témoins de l'animation qui régnait dans ce village où presque chaque*

### **VOUS ÊTES INVITÉS**

**JEUDI, LE 22 DÉCEMBRE 2011, DE 18H À 21H**

Au 714, Rue du Patrimoine (Atelier de GAFOMO), à Cacouna

**pour le LANCEMENT DES PUBLICATIONS**

**RÉPERTOIRE** des baptêmes, mariages et sépultures de Cacouna,

*de 1813 à 1986, par Yvon Lévesque*

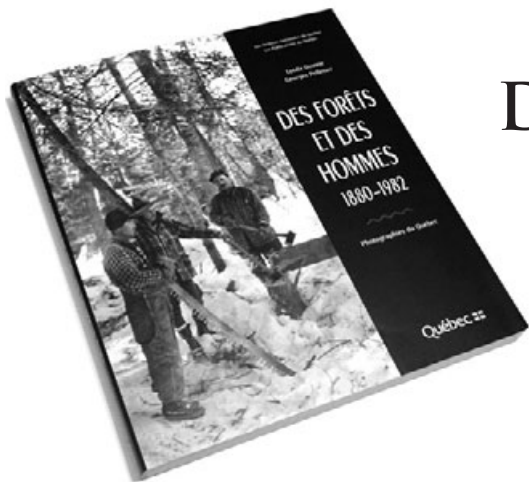
**COMMERCE** et **VILLÉGIATURE** à CACOUNA aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles,

*par Lynda Dionne et Georges Pelletier*

*Un punch, des bouchées sucrées et un bon café donneront un air des Fêtes à ce « 6 à 9 »*

**EXPO/conférence BIBLIO-CACOUNA fin janvier**

## DES FORÊTS ET DES HOMMES



À la bibliothèque de Cacouna sera présentée, à la fin du mois de janvier 2012, une exposition de photographies provenant des Archives nationales du Québec.

En 1997, les Publications du Québec présentait, dans la collection *Aux limites de la mémoire*, le livre *Des forêts et des hommes*. Les auteurs de Cacouna, Lynda Dionne et Georges Pelletier y démontraient l'importance de la forêt dans l'histoire du Québec (1880 à 1982) à travers quatre chapitres : *Hommes des bois et colons*, *De la souche à l'usine*, *La transformation du bois* et *Aménager un milieu polyvalent*.

Une bonne vingtaine d'images et de textes extraits du livre ont déjà été exposés dans différentes librairies et bibliothèques du Québec. Ces photographies illustrent la vie des Amérindiens, des bûcherons, des colons, des draveurs, des trappeurs, des mesureurs qui vécurent grâce à la forêt. Ces images ont immortalisé la vie de nos ancêtres.

Vous pourrez également y admirer les œuvres d'un artisan de Cacouna, monsieur Désiré Pelletier, qui a reproduit en miniatures des attelages de chevaux servant à transporter les charges de bois.

Dans le cadre d'une soirée bénéfice, en vue du *Festival historique des 17, 18 et 19 août* prochains à Cacouna, une conférence d'une heure introduira cette exposition. Elle sera présentée par Georges Pelletier, auteur et ingénieur forestier. Un invité spécial sorti tout droit du folklore, des contes et des légendes y fera aussi une apparition. La date d'ouverture de l'exposition et de la soirée bénéfice sera bientôt publicisée dans les endroits publics de Cacouna et à la Biblio, dès qu'elle aura été fixée.

L'exposition, quant à elle, sera présente à la bibliothèque jusqu'en mars 2012. C'est une invitation!

*Le Comité organisateur du Festival historique 2012*

**AGIR DE FAÇON RESPONSABLE ET DURABLE**

« JE SUIS RECONNAISSANT DE L'IMPLICATION DE LOTO-QUÉBEC ENVERS LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF COMME LE MIEN. »

PIERRE BÉLANGER,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE LA FONDATION LE PILIER

Loto-Québec s'implique activement dans la collectivité québécoise en contribuant directement au financement de plusieurs organismes sans but lucratif. L'année dernière, la Société a versé 17,7 millions de dollars pour soutenir plus de 2 500 OSBL.

LOTO QUÉBEC

# Loisirs KAKOU

## ACTIVITÉS POUR TOUS

**HOCKEY:** (Pratiques et matchs extérieurs). Coût 20\$. Début, 4 janvier. 6-9 /10-14 ans, mercredi 18h/19h, dimanche 10h/11h.

**PATIN:** (Initiation) Les samedis durant 5 sem. de 9h à 10h. Début: sam. 14 jan., 5.\$

**BASKET-BALL:** 9-12 ans/6-8 ans, mardi 18h30 / lundi 15h30. 10 sem. pour 25\$. Début: mardi 10 janvier.

**DANSE ACROBATIQUE:** (Donnée par une nageuse synchronisée). 10 samedis (1h) pour 30\$. Début: 21 jan. 8h30 et 9h30.

Collaboration des *Saines habitudes de vie.*

**VOLLEY-BALL:** Adultes, 15.\$ pour 10 semaines (2.\$ pour essayer). Début: mardi 31 jan, 19h30 à 20h30.

**TAE BOXE:** (Exercices d'aérobie)

**STEP:** (Exercices d'aérobie). Jeudi 19h à 20h, pour tous. 12 sem. pour 50\$. Début 2 février.

**ZUMBA:** (Exercices d'aérobie). Dates et heures selon les inscriptions. Fin janvier. 60\$. Pour tous (10 semaines).

**KARATE:** Kempo 2000. Nouvelle école à Cacouna. Contactez Denis Boucher, 418-868-1836.

**PEINTURE SUR BOIS:** 75.\$ pour 3 cours de 3 heures. Matériel fourni. Début: en février (à déterminer). Débutant/intermédiaire.

**SCRAPBOOKING:** (Endroit à déterminer). Début: 1ère sem. de février, 6 cours pour 42.\$ les mercredis 19h à 20h. Inscriptions avant le 20 janvier. (Prof.: Véronique Harel).

**ATELIER Je bouge mon petit corps:** (À confirmer pour avril). 1 à 5 ans. Par une kinésiologue. 5 cours pour 20.\$ (min. 6 enfants accompagnés).

**COURS DE DANSE EN LIGNE:** Les mercredis, 19h30. Début: 18 janvier, 5.\$ par cours.

**INSCRIPTIONS:**  
Contactez le 418 867-1781 #5  
et laissez votre nom, tél.  
et nom de l'activité.

## Le Carnaval sera plus tôt cette année : 3-4-5 février!

*Je profite de la fin d'année pour remercier tous les bénévoles et organismes qui font de notre milieu un endroit plein d'activités pour jeunes et moins jeunes. Il est remarquable de voir comment les gens de Cacouna prennent bien soin des lieux publics. Il est rare d'observer des endroits malpropres, des bris, des graffitis ou d'autres types de vandalisme. C'est un bel exemple et BRAVO à tous pour votre civisme!*

Plus les gens s'impliquent et plus nous aurons une variété d'activités pour décrocher du quotidien, pour s'amuser entre amis et en famille. Vous pouvez vous impliquer pour une activité ou même donner votre opinion et vos choix d'activités en tout temps au 867-1781 # 5. Vos idées peuvent faire «boule de neige» !

*Info: Jean-Yves Chouinard  
Coordonnateur des loisirs  
867-1781, poste 5*



## PATINOIRE

PLACE SOLEIL - TEMPS DES FÊTES 2011-2012



Jour	Heure	Description
<b>23-déc</b>	13 h 00 à 15 h 00	Patinage libre
	15 h 00 à 17 h 00	Hockey libre
	18 h 00 à 19 h 30	Patinage libre
	19 h 30 à 21 h 00	Hockey libre 11ans et plus
	21 h 00 à 22 h 00	Minimum 5 personnes
<b>24-déc</b>	13 h 00 à 14 h 30	Patinage libre
	14 h 30 à 16 h 00	Hockey libre
<b>25-déc</b>	Fermé	Fermé
<b>26-27-28-29-30 décembre</b>	13 h 00 à 15 h 00	Patinage libre
	15 h 00 à 17 h 00	Hockey libre
	18 h 00 à 19 h 30	Patinage libre
	19 h 30 à 21 h 00	Hockey libre 11ans et plus
	21 h 00 à 22 h 00	Minimum 5 personnes
<b>31-déc</b>	13 h 00 à 14 h 30	Patinage libre
	14 h 30 à 16 h 00	Hockey libre
<b>1er janv.</b>	Fermé	Fermé
<b>2-3-4-5-6 janvier</b>	13 h 00 à 15 h 00	Patinage libre
	15 h 00 à 17 h 00	Hockey libre
	18 h 00 à 19 h 30	Patinage libre
	19 h 30 à 21 h 00	Hockey libre 11ans et plus
	21 h 00 à 22 h 00	Minimum 5 personnes

## HORAIRE DE LA PATINOIRE

PLACE SOLEIL ( HIVER 2011-2012 )

Jour	Heure	Description
Lundi	18 h 00 à 19h 30	Patinage libre
	19 h 30 à 21 h 00	Hockey libre
Mardi	Fermé	Possible de réserver la patinoire !!!
Mercredi	Fermé	Possible de réserver la patinoire !!!
Jeudi	18 h 00 à 19 h 30	Patinage libre
	19 h 30 à 21 h 00	Hockey libre
	21 h 00 à 22 h 00	Ouvert si minimum 5 personnes
Vendredi	18 h 00 à 18 h 30	Hockey 3 à 8 ans
	18 h 30 à 20 h 00	Patinage libre
	20 h 00 à 22 h 00	Hockey libre si min. 5 pers.
Samedi	13 h 00 à 16 h 00	Patinage libre
	16 h 00 à 17 h 00	Hockey libre
	18 h 00 à 20 h 00	Patinage libre
	20 h 00 à 22 h 00	Hockey libre pour adultes ou ballon-balai
Dimanche	13 h 00 à 15 h 00	Patinage libre
	15 h 00 à 17 h 00	Hockey libre
	18 h 00 à 20 h 00	Hockey libre
	20 h 00 à 21 h 00	Ouvert si minimum 5 personnes

**DISPONIBLE À PLACE SOLEIL**  
Table de Ping-Pong et de « baby-foot »  
Table de billard et de « Air-Hockey ».

Location de Glace \$25.00/ selon disponibilités.

Location de la salle « Place Soleil » \$75.00 selon disponibilités.

**Venez voir notre nouveau  
Casse-croûte !!!**



**RECYC-FRIGO**  
ENVIRONNEMENT

VOTRE VIEUX FRIGO POURRAIT CONSOMMER JUSQU'À  
**4,8 fois plus d'énergie**  
qu'un nouvel appareil homologué ENERGY STAR !

Appelez RECYC-FRIGO. Votre appareil sera recyclé à 95 %  
et vous recevrez **30 \$** par la poste !

Pour un ramassage **gratuit** :

**[www.recyc-frigo.com](http://www.recyc-frigo.com) ou 1 888 525-0930**

Assurez-vous d'avoir votre facture d'électricité en main.

\* L'appareil doit avoir plus de 10 ans, un volume intérieur entre 10 pi<sup>3</sup> et 25 pi<sup>3</sup>, être fonctionnel et branché. Une limite de trois appareils par foyer s'applique. Les appareils commerciaux ne sont pas admissibles. Certaines conditions peuvent s'appliquer.

 **Hydro  
Québec**

## Conseil de Fabrique

Messieurs Armand Dubé et Régent Simard ont été élus **marguilliers** à l'Assemblée des paroissiens du 27 novembre dernier; nos plus sincères félicitations. Un merci chaleureux à **Mme Denise Jouvin** pour son excellent travail au sein du conseil de Fabrique, comme secrétaire durant les 6 dernières années, et à **M. Hugues Grand'Maison** pour sa généreuse disponibilité.

**Le feuillet paroissial sera distribué aux 2 semaines** à compter du mois de janvier 2012. Cette décision a été prise suite aux coûts de l'imprimerie qui ne cessent de croître d'une année à l'autre. Merci à tous les généreux commanditaires pour votre implication à la publication et à la distribution du feuillet.

Le conseil de Fabrique profite de l'occasion pour offrir à toute la population de Cacouna ses **meilleurs vœux pour le temps des Fêtes** qui arrive à grands pas. Ayons une pensée spéciale pour tous les malades et les démunis de notre paroisse.

**Bonheur, santé et prospérité vous accompagnent en cette période de rapprochement et tout au long de l'année.**

Votre conseil de Fabrique  
Claudette Larochelle, présidente

## COMMERCE ET VILLÉGIATURE À CACOUNA

aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, Lynda Dionne et Georges Pelletier

Les auteurs et l'éditeur, le journal EPIK de Cacouna, tiennent à remercier les organismes et individus suivants dont le soutien financier a permis de publier cet ouvrage :

### Partenaires majeurs

La MRC de Rivière-du-Loup (Pacte rural)  
La Municipalité de Cacouna  
La Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray  
La Première Nation malécite de Viger  
Le CLD de Rivière-du-Loup (Fonds d'initiative)  
Jean Guay  
Marilyn, Jacques et Jean Guay  
Yvette Soucy  
Le Marché d'alimentation MAXI de Rivière-du-Loup

### Partenaires de soutien

Anne Arkell, Lise Bernier et André Létourneau, Marielle Bérubé, Rita Bérubé, Pierrette Couillard, Laurent D'Amours, Lina D'Amours, Danielle Dionne, Johanne Dionne, Marjolaine Dionne, Michel Dionne, Nicole Dionne, Thérèse Dionne, Martin Dubé, Paul-Aimé Dumont et Marielle Roy, Évangéline Garon, Bertrand et Joane Gaudreau, François Lapointe - député, Le Groupe Lebel, Ginette Lévesque, Richard Lévesque, Monique Marquis, Réal Marquis, Gérard Michaud, Hugues Michaud, Jacques Michaud pre, Sylvie Michaud et Fabien Nadeau, Denis Pelletier, Louis-Philippe Pelletier, Lucienne D. Pelletier, Jeanne Plourde, Gilles Préfontaine, Dorothy Roy, Garage Claude Saindon, Marc-Henri et Colette Saindon, Antonine Sirois, Danielle Sirois, Thérèse Sirois, Heather Thomas et James Sweeny, Maurice Tremblay, Liette Vaillancourt.

# La Langue

# MAGIQUE 10

CONCOURS

## ÊTES-VOUS UN(e) FUTÉ(e) DE LA LANGUE?

Voici 10 difficultés linguistiques rencontrées lors de la révision des textes de la nouvelle publication: «Commerce et villégiature à Cacouna, aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles».

Faites-nous parvenir, par courriel à [epik@videotron.ca](mailto:epik@videotron.ca), les 10 bons groupes de mots et méritez-vous une chance de gagner un exemplaire du livre «Commerce et villégiature» qui sera tiré au sort, le 8 juin 2012, parmi les participants des 3 défis *Langue Magique* (#10-décembre, #11-février, #12-avril). Les participations de chaque défi seront recevables jusqu'au jour de parution du numéro suivant.

1- <b>Homme d'affaire</b>	<b>ou</b>	<b>Homme d'affaires</b>
2- <b>Pour affaires</b>	<b>ou</b>	<b>Par affaire</b>
3- <b>Comptoirs-lunchs</b>	<b>ou</b>	<b>Comptoirs-lunch</b>
4- <b>..., madame Dionne ...</b>	<b>ou</b>	<b>..., Madame Dionne ...</b>
5- <b>... jettera ...</b>	<b>ou</b>	<b>... jètera ...</b>
6- <b>Des casse-croûtes</b>	<b>ou</b>	<b>Des casse-croûte</b>
7- <b>... a hésité pour acquérir ou</b>	<b>ou</b>	<b>... a hésité à acquérir ...</b>
8- <b>Des livres de compte</b>	<b>ou</b>	<b>Des livres de comptes</b>
9- <b>Plus d'un garage ouvrit</b>	<b>ou</b>	<b>Plus d'un garage ouvrirent</b>
10- <b>Une pêche à fascine</b>	<b>ou</b>	<b>Une pêche à fascines</b>



# Joyeuses fêtes!

## Merci à tous nos partenaires de mi-parcours

### PARTENAIRE PRINCIPAL



**Desjardins**  
Caisse populaire  
Du Parc et Villeray

### DIAMANT Plus de 10 000\$

Municipalité de Cacouna

### PRESTIGE 5000 à 10 000\$

Construction J.M.

Promutuel Rivière-du-Loup

### PLATINE 2500 à 5000\$

Hôtel Universel

M.R.C. Rivière-du-Loup

Pièces D'Auto G.R.D. Inc.

### OR 1000 à 2500\$

CIBM 107 et Ciel FM

Clinique Chiropratique Cacouna

Club de golf Cacouna

Hugues Guérette, Inc.

Info-Dimanche

Le Marché Desbiens et Fils

Les Toitures ESTBEC Inc.

Pharmacie P. Lépicier et M-H. Miousse et associés

Quincaillerie CM Cacouna

Transport Morneau Inc.

### ARGENT 750 à 1000\$

Chevaliers de Colomb conseil : 12275

Des Quatre Clochers et du conseil de paroisse

Firme d'ingénierie Cima+ s.e.n.c.

Méchoui Bas St-Laurent

Vitrierie Prelco inc

### BRONZE 500 à 750\$

Animation de l'Est enr

Ferme Fermière Inc., Daniel et Marie-Louis Plourde, prop

Lepage Milwork

M. Jean D'Amour, Député de Rivière-du-Loup

### PARTICIPATIF 250 à 500\$

Amusements cyclone

Café resto-service R.D.L., Marc Malenfant, prop

Carrosseries Cacouna inc

Clinique Vétérinaire St-Arsène (2010) inc.

Ferme Dublin, Alain Dubé et Sandra April prop.

Ferme Figali Inc., Mathieu Filion prop.

Ferme Réal Bérubé et Fils Inc., Bernard Bérubé prop.

Garage Saindon (1987) Inc.

Hôtel Pur

Les Albatros CND

Les Immeubles GLMC Inc.

Musik Yves Mercier

Parc du Mont-St-Mathieu

Pub O'Farfadet

Puribec Inc.

R. Boucher Sports

Restaurant Mc Donald

Sears (Martin Landry)

Sports Experts

Visipro

### DONATEUR moins de 250\$

Ali-Baba

Ameublements Tanguay

Amusements Animafun

Atelier Gafomo

Auberge du Portage

Bar le Triangle

Boutique Au Bout'Chou

Boutique Calin Caline

Bureau en Gros

Burger King

Café l'Innocent

Cain Lamarre Casgrain Wells

Carquest pièces d'autos

Centre Commercial Rivière-du-Loup

Centre Jeunes de Cacouna

Coca-Cola ltée

Coiffure fine mèche

Coiffure Kémini

Comfort Inn

Contrôle Routier Québec/Rivière-du-Loup

Coopérative Des Paramédics Du Grand-Portage

Corby's

Day's Inn Rivière-du-Loup

Dépanneur Kakou 2006

Électronique Mercier Ltée

Emballages L Boucher

Équipements Mauvallon

### DONATEUR (suite)

Esthétique Doux reflets, signé Martine Gilbert

Ferme Côté et Fils, Gilles et

Stéphane Côté prop..

Ferme Épic Inc., Yves Bérubé prop.

Ferme JTL, Jeannot Lebel, prop

Ferme Kakou, Denis Lévesque et

Stéphanie Pagé prop.

Ferme Maillou Inc., Bruno et

Julien Mailloux prop.

Ferme Réal Dubé

Ferme Sigamel Inc., Bruno Gagnon prop.

Fillion Sports

Fondation des Canadiens de MTL

Fraisières Lebel

Fromagerie des Basques enr

Gouttières L. Ouellet enr.

Groupe Dynaco

Hydromellerie Saint-Paul-de-la-Croix,

Gilles Gaudreau prop.

Hyundai Rivière-du-Loup

L CC Marchands de Vin

La Traverse Rivière-du-Loup/St-Siméon Ltée

La zone sportive

Les télévisions Rivière-du-Loup 1987 Inc.

Lettrage Michel Labonté

Librairie du Portage

Librairie J.A. Boucher

M. André Létourneau

M. Jean Daris

M. Marcel St-Pierre

M. Mario Landry

M. Mario Dumont

Maison Rondeau

Maxi

Maaza Coiffure

Mme Marie-Hélène Beaulieu

Molson Coors Canada

Mondia Alliance

Piscines Lou Do enr

Premier Techn Ltée

Publicité SP

Restaurant Amsterdam

Restaurant Chez Antoine

Restaurant chez Armande

Restaurant l'Intercolonial

Restaurant La Cage aux sports

Restaurant Le Saint-Patrice

Restaurant McDonald's

Restaurant Mikes

Restaurant Pico Piazza

Restaurant Unio

Restaurant le UP

Resto Pub d'Antan

Rotisserie St-Hubert

Service d'incendie de Cacouna

Société Duvetnor Ltée

Station Service Denis Pelletier Inc.

Stores S.M. Enr

Sureté du Québec de Rivière-du-Loup

Symposium resto Boutique

Total Fabrication

Tourisme Rivière-du-Loup

Transport Gérald Pelletier ltee

Vins Philippe Dandurand

Encore une fois, nous y sommes. C'est le temps d'entreprendre le magasinage des Fêtes. Voici quelques renseignements et conseils en matière d'achat, d'échange, de remboursement et de mise de côté, en plus de vous éclairer sur les garanties et les cartes-cadeaux. Pour les plus « avancés technologiquement » (téméraires ou simplement paresseux), vous devrez patienter, car les achats par Internet feront l'objet d'une prochaine chronique.

**Vous avez envie d'acheter à votre filleul de 10 ans le tout dernier jeu vidéo de Guitar Hero?**

Comme il a tout, ou presque, et que vous vous demandez si ses parents, ou ses autres tantes qui habitent plus près, n'auront pas, par hasard, la même idée, vous vous dites que le commerçant acceptera sûrement de vous l'échanger ou de vous rembourser si votre crainte se confirmait. En êtes-vous bien sûr? Sachez que si le cadeau ne plaît pas, un commerçant n'a aucune obligation de vous rembourser le bien que vous avez acheté, de l'échanger, ni même de vous donner un crédit. Eh non, la loi ne prévoit rien à ce sujet. Cependant, la plupart des commerçants mettent en place leur propre politique d'échange ou de remboursement. Ces politiques varient donc d'un commerçant à un autre puisqu'il n'y a aucun cadre juridique pour ce faire, si ce n'est le fait de respecter la politique adoptée.

À titre d'acheteur averti, vous seriez donc prudent de vous informer de la politique en vigueur, appliquée par le magasin, avant de payer le bien en question, et de faire inscrire cette politique sur la facture, si elle n'y figure pas déjà. Il va de soi que vous devriez garder la facture!

**Qu'en est-il maintenant de l'appareil photo Polaroid que vous avez acheté pour votre père et qui ne fonctionne plus, janvier venu?**

Vous avez trouvé ce modèle particulier dans un petit magasin spécialisé devant lequel vous passiez par hasard et vous l'avez acheté même si le commerçant n'offrait aucune garantie. Ici, la situation est différente. Si le bien est défectueux, c'est-à-dire *qu'il ne*

*peut servir à un usage normal, pendant une durée raisonnable, selon le prix payé* - c'est la fameuse garantie légale souvent oubliée -, vous pouvez rappeler au commerçant que cette garantie existe, qu'il est lui-même tenu de la respecter (et pas seulement le manufacturier qui se trouve à l'autre bout du pays vers lequel il veut vous diriger) et qu'il n'est pas normal que le cadeau ne fonctionne plus après à peine un mois d'utilisation, et ce, conformément aux instructions fournies avec l'appareil. À la suite de votre première demande, le commerçant devra, à son choix cependant, le réparer gratuitement, le remplacer par un appareil identique ou comparable, ou vous rembourser.

**Vous avez enfin trouvé le fauteuil dont rêve votre conjoint.**

Celui qui est spécialement conçu pour soulager les maux de dos. Cependant, il est plus massif que vous l'aviez imaginé lorsque vous avez vu l'annonce à la télévision et vous vous demandez si l'espace dans votre salon sera suffisant pour l'accueillir. Évidemment, il n'en reste qu'un seul et le commerçant vous demande de laisser un acompte de 250 \$ pour le mettre de côté, le temps de retourner à la maison prendre les mesures, surtout que votre conjoint est absent pour quelques jours.

Vous constatez alors que le fauteuil est malheureusement beaucoup trop gros pour l'espace disponible. Comble de malheur : le commerçant refuse de vous remettre votre acompte.

Peut-il vraiment refuser de vous remettre le montant déposé en acompte? Oui.

Les politiques de mises de côté, encore une fois, varient d'un commerçant à un autre. Certains offrent des politiques assez souples, d'autres non. Le commerçant serait même en droit de refuser l'annulation de la vente et d'exiger que vous achetiez le bien en question. Vous vous devez donc de vérifier la politique du commerçant à ce sujet et ce, avant de verser l'acompte.

Maintenant, vous avez fait trois fois le tour du magasin à rayons et ne savez toujours pas quoi acheter à votre fille

de 14 ans et le magasin ferme dans 30 minutes... ce 24 décembre. En désespoir de cause, **vous décidez de lui offrir une carte-cadeau d'une valeur de 75 \$.** Celle-ci s'ajoutera à celle donnant droit à une coupe de cheveux auprès du salon de coiffure branché qui vient d'ouvrir et dont elle n'a cessé de vous parler depuis quelques mois. Saviez-vous que les cartes-cadeaux ayant une valeur monétaire ne peuvent comporter de date d'expiration? Ainsi, votre fille pourra aller choisir son cadeau au magasin à rayons quand bon lui semblera et ce, même si elle l'oublie dans le fond de son tiroir pendant plus d'un an.

Qu'en est-il de la seconde carte-cadeau? Sachez que le montant payé pour une carte-cadeau liée à un bien ou à un service précis, comme un forfait dans un salon de coiffure, est protégé. Cela veut dire que la carte-cadeau payée 65 \$, par exemple, vaudra, des années plus tard, toujours 65 \$ à moins que le commerçant mentionne sur la carte une date à partir de laquelle il exigera un supplément. Ce supplément correspondra à la différence entre le montant que vous avez payé au moment de l'achat de la carte-cadeau et le prix du service au moment où il est obtenu.

Si votre fille est de nature distraite, vous feriez mieux de l'informer qu'elle devra déboursier la différence si elle attend trop longtemps pour obtenir sa coupe de cheveux. Maman est généreuse, mais il y a des limites!

Vous voilà maintenant informé et bien équipé pour foncer avec vos achats. Rappelez-vous de bien vous renseigner avant d'effectuer votre achat. Il est toujours plus facile de prévenir que de guérir.

Passez de Joyeuses Fêtes et à l'année prochaine pour une autre chronique.

Martin Vaillancourt

\* Source : [www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)

• • • • •  
**418 605-0852**  
**[martin@servicesjuridiquesvaillancourt.com](mailto:martin@servicesjuridiquesvaillancourt.com)**  
• • • • •

---

## UN TEMPS POUR FÊTER UN TEMPS POUR PLANIFIER

---

En cette merveilleuse période des fêtes qui approche, les dirigeants de votre Caisse, la direction et le personnel sont heureux de vous offrir leurs meilleurs vœux.

Que ce temps de réjouissances vous permette de retrouver les vôtres, de partager des bons moments entre amis.

Cette période est aussi le moment pour plusieurs de planifier leurs projets pour la nouvelle année, que ce soit pour l'achat d'une propriété, d'une voiture, du démarrage d'une entreprise, la préparation de la retraite.

Prenez rendez-vous, nous pourrions établir avec vous un plan pour la réalisation de votre projet.

Qui dit fin d'année, dit préparation des impôts.

Nous avons une gamme complète de placements pour votre cotisation REER.

La date limite pour votre contribution est le 29 février 2012 pour l'année d'imposition 2011.

N'attendez pas la cohue des derniers jours pour passer nous voir.

Au plaisir de vous rencontrer  
Maurice Dionne, directeur général

### HORAIRE DES FÊTES

FERMÉ les lundis, mardis  
26, 27 décembre 2011  
et 2 et 3 janvier 2012

Horaire régulier pour les autres jours



**Desjardins**  
Caisse populaire Du Parc et Villeray

Centres de services  
Cacouna - St-Arsène  
L'Isle-Verte - St-Paul-de-la-Croix

Tél.: 418 898-2061 Téléc.: 418 898-2039



## Une expérience culinaire conduante!

Le comité de développement a tenu sa première édition des **cuisines collectives** le samedi 10 décembre de 13h à 16h30 à la salle paroissiale. Cet événement a permis de cuisiner, de façon économique et conviviale, plusieurs mets des fêtes.

Au menu : croquants provençaux, tourtières, beignes et gâteau non-cuit!

Joyeuse ambiance, stimulantes odeurs, partage de trucs, et... des réserves pour les Fêtes!

**Une expérience à renouveler.**



Bureau de Rivière-du-Loup  
186, boul. de l'Hôtel-de-Ville  
418 868-0822

Bureau de Trois-Pistoles  
4-400, rue Jean-Rioux  
418 851-1748

**M. Jean D'Amour**

Député de Rivière-du-Loup et adjoint parlementaire  
au ministre des Ressources naturelles et de la Faune



**François Lapointe**

Député  
Comté de Montmagny-L'Islet  
Kamouraska-Rivière-du-Loup

Centre commercial Rivière-du-Loup  
298, boulevard Armand-Thériault  
3<sup>ème</sup> étage, bureau 3F  
Rivière-du-Loup (QC) G5R 4C2  
418-868-1280  
Francois.Lapointe@parl.gc.ca



Municipalité de  
**CACOUNA**



**Desjardins**

Caisse populaire Du Parc et Villeray

Centres de services  
Cacouna - St-Arsène  
L'Isle-Verte - St-Paul-de-la-Croix

Tél.: 418 898-2061 Téléc.: 418 898-2039

Pour des idées de cadeaux originales, une visite à *L'Atelier de GAFOMO* est tout indiquée...



**NOUVEAU EN 2012**

**Les ateliers «SAMEDIrait d'APPRENDRE» (Pour TOUS)**

**21 JANVIER:**

«**Le Point de Croix**» (*Point compté*)  
Ressource: Francine Forget (*Fermières*)  
9h00 à 11h30 am - Max. 6 pers. - 15.\$

**11 FÉVRIER:**

«**Faire un Grimoire**» (*ou couverture de livre*)  
Ressource: Marie Josée Fortin (*Gafomo*)  
13h00 à 16h00 - Max. 6 pers. - 15 à 25.\$  
(*Matériel inclus*)

**25 FÉVRIER:**

«**Tricoter**» (*ensemble tuque/foulard à bouteilles*)  
Ressource: Christiane Plamondon  
Max. 10 pers. - 15.\$  
(*Matériel inclus*) (*Horaire à déterminer*)

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES  
AFIN DE PLANIFIER LE MATÉRIEL REQUIS**

Pour info, passez au 714B, du Patrimoine (Gafomo) (867-3976).  
[www.gafomo.com](http://www.gafomo.com)

**HORAIRE DES FÊTES: OUVERTURE AUX HEURES HABITUELLES, DU MERCREDI AU SAMEDI, DE 10H30 À 17H00**



2011-Numéro 3

## Le Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup : mobilisation des milieux et 353 000 \$ en aide financière pour 36 projets

Le Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup vient de compléter la 3<sup>e</sup> année de l'entente 2007-2014 intervenue avec le gouvernement du Québec. Rappelons que la MRC dispose d'une somme de 2,2 millions de dollars pour soutenir les communautés rurales dans la prise en charge de leur développement pour la durée de cette entente. Grâce à cette enveloppe budgétaire, le Pacte rural de la MRC a soutenu, en 2011-2012, 36 initiatives ou projets de développement élaborés par les différentes communautés rurales du territoire de la MRC. Tel que le démontre le tableau ci-après, le Pacte rural a investi 353 914 \$ dans différents projets dont la valeur a dépassé 4 millions de dollars.

Secteur d'intervention	Nombre de projets	Coût total des projets	Financement par le Pacte rural
Culture et patrimoine	4	308 314 \$	44 700 \$
Soutien aux jeunes et à la famille	2	114 085 \$	5 844 \$
Développement local	4	334 292 \$	217 152 \$
Nouvelles technologies de l'information et des communications (site Web)	13	45 500 \$	27 504 \$
Environnement, paysage, ressources naturelles et développement durable	1	13 840 \$	4 000 \$
Habitation et transport	2	16 031 \$	3 619 \$
Loisirs, tourisme et sports	5	2 552 801 \$	25 903 \$
Animation du milieu	1	6 000 \$	1 800 \$
Services de proximité	3	662 294 \$	22 000 \$
Appartenance et fierté locale	1	4 642 \$	1 392 \$
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>4 057 799 \$</b>	<b>353 914 \$</b>

C'est la présence d'agents de développement rural dans toutes les municipalités rurales qui a profité du plus important soutien financier, soit 196 554 \$. Rappelons que ces agents offrent un soutien professionnel pour l'animation, la mobilisation, la formation et l'aide technique des intervenants locaux des diverses organisations du milieu rural sur différents aspects du développement rural durable.

Parmi les projets dignes de mention, il faut souligner le renouvellement des sites Web de toutes les municipalités rurales de la MRC. À la fin d'octobre de cette année, 10 des 12 sites municipaux ont été mis en ligne et les 2 autres le seront dans les prochains mois. Ces sites, confectionnés avec un souci de partage d'information locale et régionale et d'interaction entre les municipalités, favorisent un meilleur accès à l'information pour les citoyens et leur participation à la vie démocratique de leur communauté. Parmi les autres projets appuyés financièrement par le Pacte rural, citons la mise à niveau du parc linéaire du Petit-Témis (10 000 \$), la construction du Centre de la petite enfance à Saint-Cyprien (10 000 \$) et l'aménagement de parcs à Saint-Hubert (4 000 \$) et à Saint-Épiphanie (2 500 \$).



## Quand la prise en charge des citoyens donne de merveilleux résultats



**Coop de solidarité  
Santé** SAINT-HUBERT

Depuis le 3 mai 2011, la Coop de solidarité santé Saint-Hubert est accessible à la population de Saint-Hubert et des environs. Ce projet est un exemple de mobilisation du milieu et de la capacité d'une communauté à s'unir face à une problématique à résoudre. Le service de santé a toujours été assuré à Saint-Hubert, et les gens ne voulaient pas baisser les bras et s'avouer vaincus.

### *Plusieurs mois d'attente...*

Il aura fallu attendre quelques années avant de voir ce projet se concrétiser, mais aujourd'hui, en plus d'un médecin, d'autres services médicaux et préventifs sont offerts dans la communauté. En effet, deux infirmières travaillent à la Coop et offrent les services de prélèvements sanguins, de vaccination ainsi que des suivis pour ceux qui souffrent d'hypertension et de diabète. De plus, une nutritionniste et un kinésologue sont présents une fois par mois. Les membres et non-membres peuvent aussi avoir la chance de consulter, sur place, une chiropraticienne et une conseillère en nutrition Simply For Life.

### *Un bilan positif*

La Coop a maintenant près de 900 membres et son objectif est de 1000. Par contre, celle-ci est viable à la condition que les membres restent solidaires, paient leur cotisation annuelle et utilisent les services offerts. Le défi n'est pas seulement d'avoir aujourd'hui un médecin de famille, mais de le conserver à Saint-Hubert et de lui offrir un endroit où il pourra pratiquer. Le but ultime de la Coop est d'offrir un lieu approprié pour les professionnels de la santé et que tous les membres, qui croient aux principes coopératifs, continuent d'appuyer la Coop.

### *Dans un avenir rapproché*

Au cours de la prochaine année, d'autres services seront mis en place. Notamment, l'achat d'un électrocardiogramme (ECG), la mise en place d'un service dédié aux entreprises pour l'ergonomie des postes de travail et la création d'ateliers santé sont des projets qui sont sur la table pour l'année 2012. La recherche de nouveaux partenariats et d'un autre médecin sont des préoccupations constantes pour le conseil d'administration.

Plusieurs collaborateurs, dont la MRC avec la contribution financière de 10 000 \$ provenant du Pacte rural, ont aidé à la mise sur pied de la Coop santé de Saint-Hubert. Si vous souhaitez devenir membre ou avoir de l'information, contactez Linda, agente de bureau, au 418-497-3903.

## Condensé de la session régulière du 11 octobre 2011

En présence de tous les conseillers, de la mairesse et de la dir. gén.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Ratification des déboursés de septembre 2011 et approbation des comptes du mois

Que les comptes soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 207 763.40 \$ à même le fonds général et de 1 471 767.79 \$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

#### Dépôt des états financiers trimestriels

*Avis de motion* qu'à une prochaine réunion, un règlement sera adopté concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Également dépôt au conseil de copie du projet de règlement intitulé code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

#### Demande et remerciement du Club de motoneige «Les Déserteurs de Cacouna»

Mme Chantal Dionne, secrétaire-trésorière du Club nous informe que l'Assemblée nationale du Québec a adopté et sanctionné le projet de loi 121 qui modifie la loi sur les véhicules hors route. La loi insère le paragraphe 12.2 pour limiter la circulation des véhicules hors route dans les sentiers de 24 h à 6 h. Par contre, le troisième alinéa de l'article 4 permet à la MRC d'adopter un règlement pour déterminer les heures pendant lesquelles la circulation des véhicules hors routes est permise. Elle nous demande l'autorisation de circuler de 24h à 6 h.

Considérant que l'emplacement des sentiers de motoneiges dans notre région n'est pas à proximité des résidences et qu'aucune plainte de citoyens n'a été reçue concernant la proximité des résidences avec les sentiers de motoneiges, le conseil autorise la circulation des véhicules hors routes sur son territoire de 24 heures à 6 heures du matin et recommande à la MRC de Rivière-du-Loup d'adopter un règlement en ce sens.

Le club nous remercie pour la commandite et l'intérêt apporté lors du 12e festival du tracteur de Cacouna.

#### Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2010

*Invitation consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique –MRC de Rivière-du-Loup qui se tiendra à Cacouna le 29 novembre 2011.*

#### Demande de Vidéotron

Vidéotron s'adresse à la Municipalité pour avoir l'autorisation d'installer une nouvelle tour pour desservir leur clientèle dans le secteur.

Le conseil est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne (s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 101-A, 101-B et l'accepte, conditionnellement à ce que l'emplacement demandé ne nuise pas à l'installation d'un nouveau réservoir s'il y a lieu.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### Dépôt durapport du service incendie

*Prévisions budgétaires 2011-2012* - entente intermunicipale de prévention en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup pour les municipalités participantes à l'entente. Pour notre municipalité, le budget 2011 s'élève à 9535\$ et pour 2012, il à 28 933\$

Le conseil accepte le budget proposé.

#### Demande entente intermunicipale de St-Arsène et L'Isle-Verte

Le conseil accepte de signer un protocole d'entente en matière d'aide mutuelle lors d'interventions en incendie et en sauvetage avec les municipalités de Saint-Arsène et de L'Isle-Verte. Que le type d'entente soit le modèle fourni par la Ville de Rivière-du-Loup qui est adéquat étant donné qu'on utilise les tarifs selon le modèle du ministère de la Sécurité publique.

#### Ministère de la Sécurité publique

M. Roger Gaudreau, chef du Service de sécurité incendie par intérim, du ministère de la Sécurité publique accuse réception de notre demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup. Afin de donner suite à notre requête, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, cette demande de modification et l'acheminer au ministère de la Sécurité publique.

### TRANSPORT

#### Salaires inspecteur municipal adjoint

Le conseil accepte d'augmenter à 15\$ l'heure le salaire de l'inspecteur municipal adjoint;

Que pour la période hivernale il soit nommé préposé à la patinoire au taux horaire de 12.50\$ et que la responsabilité de gérance de la cantine de la patinoire, soit les achats et ventes de produits ainsi que le bénéfice qui en découlent lui appartiennent totalement;

Le conseil accepte de verser en supplément lors du retour au poste de l'inspecteur municipal adjoint, au printemps, les mêmes avantages sociaux que les employés permanents de la municipalité, soit les assurances collectives et le REER collectif.

*Nouveau luminaire, rue Élixa* - Le conseil accepte de faire installer deux nouveaux luminaires DEL sur la rue Élixa.

#### Qualité du service postal rural

Le conseil ayant su que les boîtes postales individuelles seraient enlevées suite aux travaux municipaux et que des boîtes postales communautaires seraient installées; attendu que des résidents de la municipalité ont manifesté au conseil leur désaccord face à cette décision par le dépôt d'une pétition, ce jour, de 63 personnes concernées; attendu que dans des municipalités où des travaux identiques ont été effectués, la qualité du service est demeurée la même avec le maintien des boîtes individuelles (ex : Municipalité de St-Dominique en Estrie); le conseil demande donc à Postes Canada de conserver les boîtes postales individuelles sur son territoire.

#### Heures d'ouverture du bureau de poste

Le conseil s'oppose à toute réduction des services de la Société Canadienne des postes, y compris les heures d'ouverture à la clientèle.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### Demande au ministère des Transports-

Considérant que le conseil a demandé au MTQ l'autorisation de faire des travaux d'installation d'égout sanitaire sur la rue du Patrimoine entre la rue Beaulieu et la Meunerie et que le ministère des Transports a donné son accord pour l'exécution de ces travaux et prévu de refaire l'asphalte entre la Caisse Populaire et la Meunerie à la fin des travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue du Patrimoine; considérant que l'égout pluvial n'est pas fonctionnel entre la rue Beaulieu et la Meunerie; le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au MTQ de refaire l'égout pluvial sur la rue du Patrimoine entre la rue Beaulieu et la Meunerie afin de régulariser tous les problèmes du secteur

dans la même phase de travaux.

#### Offre de service-Cima+Roche

Dépôt d'une offre de service du consortium Cima+/Roche pour la production du document intitulé « Description des ouvrages d'assainissement des eaux usées, communément appelé le chapitre 2 du Cahier des exigences environnementales. Ce mandat consiste à mettre à jour la version actuelle du Chapitre 2, datée de septembre 2005, afin d'y intégrer les nouveaux bassins de population desservis, de même que les ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées. Pour ces travaux, ils nous proposent un montant forfaitaire de 5 500\$ taxes en sus.

Le conseil accepte l'offre conditionnellement à la réception de la ventilation des coûts.

#### Programme de distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

Le MDDEP nous transmet copie de l'information sur les tonnages de matières résiduelles résidentielles déclarées par les exploitants nous concernant pour l'année 2010. Ces données permettront de mettre à jour nos données afin de recevoir la compensation dont les taux passeront pour 2010 de 50% à 70%, à 80% pour l'année 2011, à 90% pour l'année 2012 et à 100% pour l'année 2013 et les années suivantes. Une fois complété, ce rapport devra être signé par un comptable agréé afin d'être valide.

*Monsieur Carol Jean se retire pour les trois prochains points.*

#### Ouverture des soumissions-obligation

Conformément au règlement d'emprunt numéro 34-10, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance; la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique (« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 octobre 2011, au montant de 5 000 000 \$. À la suite de cette demande, la Municipalité de Cacouna a reçu 3 soumissions détaillées dont une offre provenant de Les Marchés Mondiaux CIBC Inc. qui s'est avérée la plus avantageuse. Le conseil décide d'adjuger l'émission d'obligations à Les Marchés Mondiaux CIBC Inc. et que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission. (Pour les détails de cette émission d'obligations, consulter le Procès-verbal original sur le site de la municipalité).

#### Remerciements aux propriétaires

Le conseil remercie les propriétaires du secteur ouest de la rue du Patrimoine pour leur tolérance à faire passer les résidents de la municipalité sur leur terrain privé durant les travaux municipaux.

#### Demande de paiement lots 2 et 3

Dépôt des factures suivantes pour les travaux d'aqueduc et d'égouts :

-Wilfrid Allen Ltée demande de paiement no 2 -lot 2 1 576 372.70\$

-Lafontaine Leclerc Inc.demande de paiement no 3 -lot 3 312 813.75\$

Que les comptes pour la période du 1er au 30 septembre 2011 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 1 888 755.81\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

#### Avenant no 2 -lot 3

Considérant les démarches effectuées auprès d'Hydro-Québec pour le raccordement électrique du bâtiment technique du lot 3; que Hy-

dro-Québec a refusé la conception du projet en basse tension et demande que le poteau client soit approché à moins de trente mètres du réseau;

le conseil accepte l'avenant no 2 du lot 3 au montant de 10 491.31\$ taxes incluses pour :

- effectuer la prolongation des conduits souterrains pour l'alimentation électrique et le téléphone ainsi que déplacer le poteau de service client tel qu'indiqué sur le parcellaire DC-1/1.
- Les conducteurs d'alimentation de l'entrée électrique seront 4#2/ONUALRW90 dans un conduit 53 mm PVC pour la section souterraine et acier galvanisé rigide pour la partie sur le poteau de service client. Cet item aurait dû être prévu initialement au plan.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

**LOISIRS ET CULTURE**

**Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Le conseil accepte les contrats des professeurs pour les cours donnés par Les Loisirs Kakou Inc et les versements proposés:

-Tae Boxe 500\$ 12 octobre 2011- 250\$ Fin des cours- 250\$

-Step 500\$ 19 octobre 2011- 250\$ Fin des cours- 250\$

-Danse acrobatique 510\$ 15 octobre 2011- 255\$ Fin des cours- 255\$

-Danse de ligne 500\$ Fin des cours -500\$

Dépôt des états financiers- Les Habitations Kakou Inc.

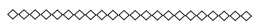
**Soumission achat ordinateur- agent de développement**

COOP Cegep de Rivière-du-Loup, pour l'achat d'un ordinateur portable Toshiba Intel Core i3 (2e génération) Mémoire 4GB, disque dur 500GB au coût de 549\$ plus taxes incluant une garantie globale et accidentelle de trois ans.

**Rapport agent de développement**

Dépôt de deux lettres pour faire des demandes d'appui de soutien financier pour le festival historique de Cacouna et le soutien à la mise en place du Parcours patrimonial des plus beaux villages du Bas du Fleuve.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



**Condensé de la session régulière du 7 novembre 2011**

Tous présents sauf le conseiller Carol Jean.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Ratification des déboursés d'octobre et approbation des comptes du mois** pour un montant total de 104 369.09\$ à même le fonds général et de 1 993 765.36\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**Liste des personnes endettées envers la Municipalité** - Dépôt au conseil de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2011.

**Discours de la mairesse sur la situation financière au 31 octobre 2011 et des projections pour l'année 2012.**

**Association des plus beaux villages du Québec** - Dépôt au conseil de la facture pour la cotisation 2012 de l'Association des plus beaux villages du Québec. La cotisation de base est de 100\$ et de .25\$ par

citoyen selon les données annuelles publiées au répertoire des municipalités par le MAMROT. Le conseil accepte de payer sa cotisation à l'Association au montant de 573.75\$ à même le budget 2012.

**Contrat d'entretien et de soutien des applications PG solutions** - Une augmentation de 3% (env. 255.\$) sera appliquée sur l'ensemble de nos logiciels PG Solutions pour 2012.

**Adoption du Règlement no 41-11 – code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

(Pour l'intégralité du contenu, aller sur le site de la Municipalité. En voici l'essentiel:)

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Les principales valeurs énoncées dans ce code sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les règles prévues au présent code ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

**CHAMP D'APPLICATION**

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité.

**1. Conflits d'intérêts**

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

**2. Avantages**

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;

- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

**3. Discretion et confidentialité**

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

**4. Utilisation des ressources de la municipalité**

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

**5. Respect du processus décisionnel**

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

**6. Obligation de loyauté après mandat**

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

**7. Sanctions**

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1° la réprimande;
- 2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
  - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,
  - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,
- 3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;
- 4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà

du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

#### **Déclaration d'intérêts pécuniaires**

La directrice générale déclare que tous les élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

**Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent** - Avis d'une rencontre de consultation jeunesse s'adressant aux jeunes de 15 à 35 ans de notre région qui se tiendra le 19 novembre 2011 de 11 h à 14 h 30 à la Cour du circuit de l'Isle-Verte.

Le but de cette consultation est de permettre aux jeunes de s'exprimer sur l'égalité, la conciliation travail-famille, les jeunes et les femmes en politique municipale.

**MRC de Rivière-du-Loup - demande au pacte rural** - La MRC ayant reçu tous les documents demandés pour compléter notre dossier de demande au Pacte rural pour notre projet de « Renouvellement du site web de Cacouna », une somme de 400\$ nous a été versée, représentant le solde de la subvention à recevoir dans ce projet.

**Remerciements - Chevaliers de Colomb conseil des Quatre Clochers** pour la générosité et l'appui offert pour leur organisme.

**MRC de Rivière-du-Loup - Carrières et sablières** - Le versement aux municipalités des sommes perçues par la MRC dans le fonds sur les droits payés par les exploitants de carrières et sablières entre le 1er janvier et le 31 mai 2011, s'élève à 101 288.56\$ et, pour notre municipalité, à 534.75\$.

#### **Programme de revitalisation**

Paiement d'un montant total de 13 427.61\$ aux propriétaires concernés par le programme de revitalisation de notre municipalité tel que décrit sur la liste déposée au conseil.

#### **SPA**

Mme Cynthia Thériault est venue rencontrer le conseil municipal afin de demander leur accord à participer à la création d'une nouvelle société protectrice des animaux à Rivière-du-Loup. Dans le cadre des services offerts, il y a entre autres le recensement des chiens, émettre des licences municipales, le refuge pour animaux maltraités et blessés, refuge pour l'abandon d'animaux, cueillette d'animaux à domicile et d'offrir divers produits.

Le coût de participation de la municipalité s'élèverait à .50\$ par habitant par année, soit un total d'env. 950.\$ . Les citoyens devraient payer une licence de 20\$/par an /chien et 15\$/par an/chat.

Attendu que notre municipalité n'a pas de problème d'animaux errants sur son territoire et que les coûts ne justifient pas pour le moment l'adhésion à de tels services, le conseil n'accepte pas d'adhérer au projet de SPA.

#### **Accusé réception FQM**

La Fédération Québécoise des Municipali-

tés du Québec accuse réception de nos résolutions concernant Postes Canada et nous assure qu'elle leur accorderont toute l'attention qu'elles méritent.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **Rapport du service incendie**

##### **Correspondance -Caureq**

Depuis le 1er décembre 2009 la taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 entrain en vigueur en remplacement de la précédente redevance. Suite à certaines modifications au contrat, l'équipe de gestion confirme à notre municipalité une redistribution des excédents de l'ordre de 3 246.63\$ pour l'année financière 2010-2011. La tarification pour 2012 s'élèvera à 852.75\$.

##### **Ministère de la Sécurité publique**

M. Ghislain Lebrun, directeur du ministère de la Sécurité publique, nous avise que le montant de la facture estimée pour 2012 est de 153 727\$.

##### **Demande à Aréo-Feu**

Dépôt de soumissions pour l'achat de mâchoires de vie. Le conseil demande à Aréo-Feu de venir faire une démonstration des mâchoires usagées d'environ 5 ans afin de prendre une décision éclairée sur le type d'achat à faire.

##### **Demande de commandites**

Les mâchoires de vie de la Brigade incendie étant défectueuses et un estimé des coûts de réparation s'élevant à 9894.98\$; attendu qu'une offre de mâchoires usagées de cinq ans pourrait être acceptable au coût de 11 392.50\$, mais que la brigade n'a pas les fonds nécessaires pour en effectuer l'achat; le conseil demande à la brigade de demander à divers intervenants une commandite pour l'achat des mâchoires de vie servant à l'utilisation de la survie des personnes en cas de sinistre.

#### **TRANSPORT**

**Municipalisation des rues William, Élisabeth et Marc-Antoine**, le développement de l'héritière ayant terminé les infrastructures des 3 rues et ces dernières ayant été remises à la Municipalité par contrat notarié au cours du mois d'octobre 2011.

**Subvention amélioration réseau routier municipal** - Approbation des dépenses pour les travaux effectués sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

##### **Demande d'expertise**

Le conseil demande à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. une expertise de fiabilité de la côte Roy.

##### **Transport Vas-Y Inc.**

Avec des prévisions budgétaires pour 2012 de 389 480\$, et la part de 20% des municipalités participantes s'élevant à 65 550.\$, la quote-part de chacune des municipalités s'élève à 1.85\$/citoyen en autant que toutes les municipalités maintiennent leur adhésion pour le volet adapté. Le conseil accepte d'adhérer à Transport Vas-Y 2012 et de verser sa quote-part de 3506.\$

**Correspondance Ministère des Transports du Québec** - Suite au prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et l'Isle-Verte et conformément à l'entente sur le partage des responsabilités routières de 1993, la gestion de la route Moreault

(classée collectrice) relèvera du Ministère, de l'intersection de la route 132 sur 460 mètres vers le sud, soit jusqu'à l'intersection de la bretelle 31A0 de l'autoroute 20. Quant à la partie au-delà de 460 mètres reconstruite lors du prolongement, elle nous sera transférée dès l'ouverture de l'autoroute 20 cet automne.

##### **Correspondance Kathleen Dunnigan**

Mme Kathleen Dunnigan a adressé une lettre à madame la mairesse lui indiquant qu'une invitation lui avait été lancée lors de la réunion de la sécurité civile du 26 septembre dernier et que personne n'était présent.

Elle mentionne que le regroupement des propriétaires de la rue Desjardins désire s'associer à la municipalité dans la recherche de solutions pour protéger le littoral du St-Laurent dans leur secteur.

Le conseil accepte l'offre du regroupement des propriétaires de la rue Desjardins (côté ouest) et lorsque des rencontres d'information seront tenues, une invitation leur sera adressée.

##### **Soumissions- Lampes de rues**

Le conseil accepte l'offre de CM3 énergies pour l'achat de deux lampadaires au del 48W haute performance au coût de 1359.98\$ plus taxes.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

**Ordre de changement nos 4-5-6 pour le lot 2 des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire.** - Le conseil accepte les ordres de changements tels que décrits :

**Ordre de changement no 4** : Un ancien puits trouvé à l'intérieur de la limite de l'emprise lors de la réalisation des travaux en face du 571 rue du Patrimoine. Modifications de 511.70\$ plus taxes.

**Ordre de changement no 5** : Des accumulations d'eau sur le terrain de la résidence du 330 du patrimoine sont fréquentes à la limite de l'emprise. Modifications 3335.30\$ plus taxes.

**Ordre de changement no 6** : Le gérant de la Caisse de Cacouna demande de pouvoir conserver les stationnements en façade de son établissement. Modifications 8464.00\$ plus taxes.

**Description des ouvrages d'assainissement- Chapitre 2**, reçu de la firme Roche Ltée.

##### **Correspondance - Ministère des Transports du Québec**

**Correspondance-Pêches et Océans Canada** - Conditions de construction de l'émissaire fluvial du réseau.

**Réclamation de Transports Canada** pour le bris survenu le 15 juin dernier à la ligne d'alimentation électrique de la salle de vanne à l'installation portuaire de Gros-Cacouna ; travaux à être exécutés d'ici le 30 octobre.

##### **Ville de Rivière-du-Loup - Tarif du Lieu d'enfouissement technique 2012**

Les matières résiduelles seront chargées à 58\$ la tonne métrique.

Le conseil accepte les tarifs.

**Co-éco - Stratégie québécoise d'économie de l'eau** - Madame Karine Malenfant, directrice générale, de Co-éco nous offre leur service dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau.

**Prolongement des services rue du Patrimoine** - Le conseil accepte la proposition

de la firme d'ingénieurs conseils d'apporter les services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux sur le terrain situé au 500 rue du Patrimoine par la station de pompage située à proximité;

Que la totalité des coûts soient absorbés par le demandeur.

Que les frais du règlement d'emprunt et l'entretien pour ces services s'appliquent au même titre que les autres usagers du secteur.

Que la responsabilité de la municipalité se limite aux limites de sa propriété.

**Demande de paiement no 4 lot no 2 par la Cie Wilfrid Allen Ltée.**

Que ce compte pour la période du 1er au 31 octobre 2011 soit ratifié et payé tel que présenté pour un montant total de 575 204.25\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation**

**Commission de protection du territoire agricole du Québec** - Mme France Richard, enquêteuse du service des enquêtes nous informant que le projet de construction impliquant la construction d'un centre de biométhanisation pour le traitement des matières organiques résiduelles et production de biométhane est conforme à la loi.

**Correspondance – Charles Pommet**

M. Charles Pommet résident du 201 chemin de l'Île adresse une demande formelle en vue d'obtenir le statut de résidence pour sa demeure. Il réitère son intention d'aller y vivre de façon permanente. Il accepte les aléas d'y vivre et se conformera aux instructions de sécurité émises par la Municipalité au fil du temps.

Le conseil demande à l'inspecteur en bâtiments de répondre à cette demande en suivant les règlements établis sur son territoire.

**Comité agricole MRC de Rivière-du-Loup**

Une demande de changement d'usage avait été adressée au conseil antérieurement par le propriétaire du 1640 route du Patrimoine et a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme de notre municipalité;

Attendu que le comité agricole de la MRC de Rivière-du-Loup a indiqué que la demande de changement d'usage visant à autoriser la vente de véhicules et machineries en zone agricole devrait être désapprouvée par la MRC étant donné qu'un tel règlement ne serait pas conforme au schéma d'aménagement; le conseil informe le propriétaire qu'il ne peut autoriser un tel changement d'usage étant donné qu'il ne sera pas autorisé par le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Avis motion - modifications au règlement de zonage no 19-08-2**

À une prochaine réunion, un règlement sera adopté modifiant certains articles du règlement de zonage no 19-08-2 :

- le libellé de l'article 10.1.2 Localisation de l'aire de stationnement pour un usage multifamilial et/ou 9.1.8 (à créer) aménagement

des terrains avant pour les bâtiments de classe multi-familiale;

-la reconnaissance de l'usage implicitement accepté par le passé par la municipalité et reconnu par la CPTAQ pour la zone 48A. Soit la classe commerce et service liés à l'automobile.

-le libellé de l'article 7.5.1 Usage autorisé dans la cour avant et/ou l'article 8.2.1.1 Abri d'hiver et clôture à neige afin d'y inclure les autres aménagements saisonniers et les normes s'y appliquant.

-agrandissement de la zone 124-H

**LOISIRS ET CULTURE**

**Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.**

Le conseil accepte les dépenses suivantes à même le budget des loisirs :

381\$ pour 825 pieds carrés (réparation du filet de balle-molle)

- 772.50\$ pour l'entraînement de soccer, balle, basket-ball pour monsieur Jean-Yves Chouinard pour la période du 27 mars au 23 octobre 2011.

Madame Ghislaine Daris se retire sur ce point.

**Correspondance – Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup**

Mesdames Claudette Dumont et Monique Dionne respectivement présidente et directrice générale de l'Office du Tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup nous informent des services offerts aux municipalités et réitèrent la demande de renouvellement du protocole de soutien financier pour les années 2012-2013-2014.

Le taux est de 2.89\$ per capita pour l'année 2012, la quote-part prévue serait de 5477\$.

Pour les années 2013 et 2014, la cotisation sera ajustée à l'IPC.

La municipalité accepte la convention à intervenir entre l'OTC et les municipalités de la MRC concernant les services de l'OTC, à laquelle convention interviennent également la MRC de RduL et le CLD de la région de RduL et accepte de verser, pour les années 2012, 2013 et 2014, la contribution prévue selon les termes et modalités de cette convention.

**Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent**

Dépôt au conseil de la facture du réseau biblio du Bas-Saint-Laurent pour le coût d'utilisation et de soutien au logiciel Symphony pour l'année comprise entre le 1 avril 2012 et le 31 mars 2013 au coût de 827.94\$ et de la contribution municipale pour la même période au coût de 9020.14\$.

La municipalité accepte de participer au réseau biblio du BSL pour l'année 2012 et que les frais soient payés à même le budget 2012.

**INFORMATIONS** – Prochaine réunion le 5 décembre 2011

**AFFAIRES NOUVELLES**

**Compte-rendu rencontre site enfouissement technique** - Monsieur Gilles D'Amours résume la réunion du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique à Rivière-du-Loup tenue le 25 octobre dernier.

**Postes Canada** - La mairesse et la directrice générale font un résumé de la rencontre avec monsieur Simoneau, de Postes Canada.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Vœux de Noël et du Nouvel An*

*Chers contribuables,*

*Nous avons vécu une année 2011 bien remplie avec les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue du Patrimoine, débutés au mois de juin et terminés au mois de décembre. Ces travaux reprendront au printemps lorsque la température le permettra et finiront en juillet 2012.*

*Pour les bassins aérés, les travaux se sont terminés au début décembre. Tous les rejets des résidences déjà desservies avant les travaux sont désormais traités par les nouveaux bassins.*

*Alors, avec tout ce que nous avons vécu de restrictions au niveau du détour de la circulation, des débordements de matériaux sur vos terrains, etc., je veux vous remercier pour votre précieuse collaboration et votre tolérance à l'égard des inconvénients que cela a pu vous causer durant de cette période.*

*Je profite également de ce moment pour souhaiter à chacun de vous un JOYEUX NOËL et une TRÈS BONNE ANNÉE 2012. Profitez de ce temps de réjouissances pour vous arrêter et passer du bon temps avec les personnes qui vous sont chères avant de bâtir une nouvelle année.*

*Ghislaine Daris, mairesse*

*Et les membres du conseil : Gilles D'Amours, Rémi Beaulieu, Francine Côté, Gilbert Dumont, André Guay, Carol Jean*



### Centre prévention suicide du KRTB

**Clientèles:** (0 à 99 ans)

Personnes suicidaires (adultes, jeunes et personnes âgées), proches, intervenants, endeuillés par suicide

**Mission:**

Répondre aux besoins de la population du KRTB concernant la problématique du suicide, le tout en intervenant prioritairement auprès: des personnes suicidaires, des proches, des personnes endeuillés par suicide, des intervenants à la suite d'un suicide ou d'une tentative de suicide, des personnes à risque suicidaire. Et ce, dans le cadre de responsabilités spécifiques, de collaborations et de complémentarité avec les différents partenaires du milieu.

**Services offerts:**

- Promotion (service visant à promouvoir de saines habitudes de vie en santé mentale)
- Prévention (atelier de sensibilisation, kiosque, etc...)
- Intervention (soutien téléphonique et soutien individuel, familial et les proches, groupe de soutien pour les personnes vivant un deuil par suicide, groupe de soutien pour proches vivant avec une personne suicidaire)
- Postvention (service visant à offrir le soutien de deuil par suicide, intervention à la suite d'un suicide en milieu scolaire, de travail ou familial...)

*Carol Tremblay*

*Directeur - Centre prévention suicide du KRTB*

*35-D, rue Saint-Louis, C.P. 353*

*Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y9*

*Tél.: 418 862-5685 poste 101 - Téléc.: 418 862-4327*

*<http://cpsdukrbt.org/>*

### Un bijou décoratif est créé pour souligner le passage d'un être cher à la Maison Desjardins

De concert avec Art Académie de Rivière-du-Loup, la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB lance un bijou décoratif permettant aux familles de commémorer le passage d'un être cher à la Maison Desjardins.

Cet objet d'art en vitrail a été spécialement conçu afin de symboliser le passage et les instants précieux marquant le séjour de fin de vie des personnes accueillies à la Maison Desjardins.

Cette création exclusive de Joane Michaud, d'Art Académie, est présentée comme un bijou pouvant être accroché ou installé près d'une source lumineuse. Ainsi, il habite et teinte un lieu de reflets



### LE MINISTRE YVES BOLDOC ET LE DÉPUTÉ JEAN D'AMOUR INAUGURENT UN NOUVEAU TRONÇON DE L'AUTOROUTE 20 ENTRE CACOUNA ET L'ISLE-VERTE (3 décembre 2011)

Débuté en 2008, ce prolongement de l'autoroute 20, sur une longueur de 9,8 km, a été réalisé grâce à un investissement de 70 millions de dollars. Ce nouveau tronçon, reliant la fin de l'autoroute actuelle à Cacouna et la montée des Coteaux à L'Isle-Verte, a nécessité la construction d'une chaussée d'autoroute à deux voies contiguës, d'une voie lente en direction est, de passages agricoles, de deux échangeurs, de cinq voies de desserte, la reconstruction de deux routes secondaires et le réaménagement de l'intersection de la route 132 à L'Isle-Verte.

« Ce nouveau lien routier améliorera la sécurité des déplacements en éliminant la circulation des véhicules lourds de la route 132 pour leur faire emprunter une route mieux adaptée à ce type de véhicules, ce qui, par la même occasion, donnera une meilleure qualité de vie à la population dans ce secteur », a déclaré le ministre Bolduc.

*Joane Michaud, d'Art Académie, présentant le bijou commémoratif à la présidente de la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB, Renée Giard.*



de lumière en mémoire de la personne décédée, tout en alimentant le souvenir. Ce bijou décoratif est disponible en quatre couleurs représentant les saisons marquant le passage du temps.

Une partie du montant de la vente de chaque bijou commémoratif, 38 \$ taxes incluses, sera remise à la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB. Ces oeuvres sont disponibles uniquement à la Maison Desjardins, 44, rue des Chauffailles, et chez Art Académie, 343, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup.

Les personnes souhaitant obtenir plus d'information peuvent appeler chez Art Académie au (418) 862-6299 ou à la Maison Desjardins au (418) 860-0240.

**J'achète vos vieux papiers...  
... d'avant 1940**

- Cartes postales
- Photos (scènes de vie)
- Images pieuses (dentelle)
  - Cartes mortuaires
  - Livres et manuscrits

**Richard Michaud  
418.862.5671**

## Biblio-Cacouna

### HORAIRE RÉGULIER

LUNDI : 19h00 À 20h30  
MERCREDI : 19h00 À 20h30  
JEUDI : 15h30 À 16h30  
SAMEDI : 10h00 à 11h00

Pendant le temps des Fêtes, l'équipe des bénévoles fera relâche.

**La bibliothèque sera fermée à partir du mercredi 21 décembre 2011 pour rouvrir le mercredi 4 janvier 2012.**

\* \* \*

*En 2012, nous présenterons plusieurs expositions*

### Des Forêts et des Hommes

à la fin janvier (lire article)

### Les Poupées

en mars

### Les Immeubles et sites du patrimoine

en avril

### Jardinage au printemps

\* \* \*

*Je veux vous souhaiter de passer un temps des Fêtes dans la Paix et la Joie. Que l'année nouvelle vous apporte santé et bonheur!*

**JOYEUSES FÊTES et BONNES LECTURES!**

*Louise Létourneau, responsable*

## babillard

### EN RECHERCHE D'EMPLOI ?

Le Club emploi-carrière offre des services efficaces d'aide à la recherche d'emploi. En 2010-2011, pas moins de 2051 personnes ont bénéficié de l'expertise de notre équipe et 95,5% de nos membres ont trouvé l'emploi désiré à l'intérieur de 3,2 semaines.

Nous pouvons sûrement vous aider que ce soit pour rédiger un curriculum vitae, consulter nos listes d'employeurs, vous outiller dans vos démarches, répondre à vos questions, etc.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au 61, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup et à nous contacter au 418 867-8685.

Depuis 20 ans, le Club est la clé de votre succès!

L'Équipe du Club

### **COURS D'ANGLAIS ou de CONVERSATION ANGLAISE** À Cacouna.

Cours en petit groupe de 2 à 4 ou cours privé.  
Adapté à vos besoins.

Pour informations  
contacter:

**Karen-Ann Fallu  
418 867-4439**

### **DÉCLARATION D'INTENTION** Demande de dissolution

NEQ: 1162511795

Prenez avis que la compagnie Management Donley Inc. a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises et, à cet effet, produit la présente déclaration requise par la loi.

Chantal Dolan, présidente

**La CARTE D'INVITÉE (p.3),  
en plus des avantages  
qui lui sont propres,  
vous inclut aussi dans  
le membership de l'EPIK.**

## ANTIQUITÉS

[antiquiteriviereduloup.weebly.com](http://antiquiteriviereduloup.weebly.com)  
1001, Route du Patrimoine  
Cacouna, QC, G0L 1G0  
Tél.: 418 867-3208  
Cell.: 418 894-8229



**ACHAT - VENTE D'ANTIQUITÉS  
& D'OBJETS DIVERS**  
Ouvert 7 jours sur 7  
de 9h30 à 17h00  
en saison estivale

*\* Intéressé par l'achat  
d'inventaires de fermeture  
de maison comprenant, entre  
autres, des objets anciens  
\* Achat d'objets divers,  
antiques et autres*

*\* Petit commerce à louer sur le  
terrain, pour la saison 2012  
(Peut être utilisé comme boulangerie,  
boutique d'arts, produits artisanaux...)*

*\* Espaces disponibles pour  
vente de produits artisanaux  
(intérieur de la grange)*

Pour plus d'infos:  
Rodolphe April - 894-8229

**MEMORIUM INC.**  
Grossiste et fabricant  
en produits cinéraires  
(Urnes et reliquaires)

VENTE DIRECTE  
de la compagnie au public.  
Aucun intermédiaire

*Pour plus d'infos, veuillez  
communiquer avec:*  
**JACQUES KARSH**  
distributeur bénévole légal  
dans l'Est du Québec  
418 497-1905

**MEMBERSHIP DE SOUTIEN (5.\$), CARTE D'INVITÉE (20\$): Votre SUPPORT est IMPORTANT !**

# « Les Appartements des Marchands »

UN LIEU où découvrir et faire découvrir notre histoire locale, par des expositions, des documents, des objets, des événements, des projections...

UN LIEU où conserver, mettre en valeur et diffuser notre mémoire collective;

UN LIEU présentement loué par un organisme à but non lucratif (l'EPIK) dans le cadre d'un PROJET-PILOTE;

UN LIEU qui, pour devenir permanent, doit compter sur le support du milieu.

**QUATRE GESTES QUE VOUS POUVEZ POSER SI VOUS CROYEZ EN L'IMPORTANT D'UN LIEU PERMANENT DE DÉCOUVERTE ET DE MISE EN VALEUR DE NOTRE MILIEU:**

- 1- Vous procurer une **CARTE D'INVITÉ**;
- 2- Encourager vos proches à faire de même;
- 3- Amener vos visiteurs, parents ou amis, faire un tour des «Appartements»;
- 4- Participer aux événements qui s'y tiendront. (Ex.: Les P'tites Vues du Jeudi)



## LES P'TITES VUES DU JEUDI

PROJECTIONS PÉRIODIQUES DE FILMS SUPER-8 ET VIDÉOS ORIGINAUX des événements importants qui se sont déroulés chez nous dans le passé.

EN PREMIÈRE, assistez à la projection du  
« FILM ORIGINAL DES FÊTES DU 150<sup>e</sup> (1975) »

JEUDI LE 26 JANVIER 2012 À 19H30

**COÛT D'ENTRÉE = 5.\$  
AVEC CARTE D'INVITÉ = 2.\$**

Les projections seront publicisées  
au Marché Desbiens,  
au Dépanneur Kakou,  
à la Caisse et à la Poste.

*EN RÉSERVE: Les Carnivals d'hiver 1974, 1975, 1976; les Fêtes d'Août 1974;  
Les travaux d'aqueduc et d'égouts de 1983 et la démolition du Couvent (même année);  
et bien d'autres films surprises...*

## Prendre votre CARTE D'INVITÉ(e), c'est:

- un **APPUI CONCRET** à la permanence d'un lieu de découverte de notre patrimoine;
- une **ENTRÉE ILLIMITÉE** aux lieux d'exposition (jusqu'au 30 juin 2012);
- un **ACCÈS PERMANENT** à la salle de visionnement et à des dizaines de documents et vidéos d'archives sur Cacouna, son histoire, sa nature, ses événements marquants;
- des **PRIMES** et **RABAIS** d'une valeur de 22.\$;
- l'**INSCRIPTION AUTOMATIQUE** à des tirages au sort exclusifs;



Les cartes d'INVITÉ(e)S sont disponibles auprès de:  
L'Atelier de GAFOMO, 418 867-3976  
ou Yvan Roy, 418 862-3061

**Notre objectif est d'atteindre 100 cartes vendues avant 2012 !**

**La publication «COMMERCE et VILLÉGIATURE» sera en vente, après le 22 décembre, à Cacouna: à l'Atelier de GAFOMO, au Marché Desbiens, au Dépanneur Kakou; à Rivière-du-Loup, aux Librairies Boucher et du Portage.**